

plutôt qu'à tout autre.

Fait & délibéré le jour mois & an sus dits

Cl. ~~Quenon~~ J. Gascon et Pelasque
Ch. Vautry
L. Sauvatin Dupont

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux, se réuniront à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 21 Septembre courant, pour la session ordinaire d'août.

Objet de la séance : —

1. - Assistance aux Vieillards
2. - " aux familles nombreuses
3. - " aux femmes en couches
4. - chemins ^{de} ordinaires. - Fournitures de matériaux. - Soumission Marchés.
5. - Voirie urbaine. - Fourniture de mat^{rs} 1919. - Soumission G. Maillet
6. - Cimetière St Pierre de Reffé. - Agrandissement
7. - Divers

A Reffé, le 14 Septembre 1919
Le Maire

Session ordinaire d'Août.

Séance du 21 Septembre 1919.

L'an mil neuf cent dix-neuf, le vingt-un Septembre, à 8 heures du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Vigier Maire, pour la session ordinaire d'août.

Présents: M. M. Vigier, Garçon, Jacques, Patry, Velasquez, Olive, Gendron, Dupont & Piquet,

Absents: M. M. ^{Sauvage} Sauter Aubin, Arnaud, Gurbel, Rousseau, Lefevre & Joubertau

Conformément à l'art 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M^r Piquet ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Assistance aux Vieillards

. 1 .

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes indigentes qui sollicitent leur admission à l'assistance, conformément à la loi du 14 juillet 1905, lesquelles demandes ont déjà été examinées par la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil après en avoir délibéré arrête comme suit la présente liste, et fixe la date du 1^{er} Septembre courant comme point de départ du paiement des allocations mensuelles.

Savoir :

- 1^o Gaillaud Femme Soullère, au Fort au Bli, sans ressources, admise à 15 francs
- 2^o Berthelot Femme Blond, rue Chers, admise à 7⁺, reçoit la R. G.
- 3^o Bretin & Bourin à la Croix, Médard,

aduite à 12^t étant logée s^g de.

4^e Rotard V^e Cassard, au chêne-Creux, demande ajournée.

Assistance
aux familles nombreuses.

2.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes ayant des ressources insuffisantes & qui sollicitent le bénéfice de la loi du 14 Juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses

Savoir

- 1^{er} Richard Auguste, 19 rue d'Alau Bourain, 4 enfants au-dessous de 3 ans, admis pour 1 allocation.
- 2^e Jacquiel Michel, 22 rue du Puits Baron, 5 enfants au-dessous de 3 ans, admis pour 2 allocations.
- 3^e V^e Marie ni Vaide, au Chêne-Creux, 4 enfants au-dessous de 13 ans admise pour 2 all^o ayant 19^t de ressources par mois.
- 4^e Guillard Eugène, place de la bascule à Erentouville, 5 enfants au-dessous de 3 ans, admis pour 2 allocations.
- 5^e Simon Thobais, rue Echiés, 5 enfants au-dessous de 3 ans, admis pour 2 allocations.
- 6^e Lacroix, à la Haute-Morinière 5 enfants au-dessous de 3 ans, admis pour 2 allocations.

Assistance
aux femmes en couches.

3.

Le Conseil municipal ratifie la décision de l'administration municipale en ce qui concerne l'admission à l'assistance des personnes ci-après :

- 1^{er} Mme Jacquiel, rue du Puits Baron - 4 enfants.
- 2^e Mme Hervouet - Bat. Lantreau - 4 enfants.
- 3^e Mme Durant - velle des Forges - 4 enfants.
- 4^e Mme Richard - Morinière - le mari Solidaire.

Chemins V^e N^o 3 à 20

Entretien
Dommages Bachelier.

4.

Monsieur le Maire soumet au Conseil la soumission-devis de M^r Bachelier entrepreneur, relative à la fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires ^{laquelle s'élève à la somme de 5000^{fr}} N^o 3 à 20, il donne ensuite lecture du rapport de M^r Hloyard agent-voier cantonal

Le Conseil

Considérant que le prix demandé par M^r Bachelier

n'est pas exagéré, & que la Commune dispose des res-
sources nécessaires pour faire face à la dépense,
Donne son approbation à la dite soumission

Voie urbaine
Fourniture de matériaux
Soumission Gar. Mailliet
5.

Monsieur le Maire soumet au Conseil
la soumission - devis de Mr. Gar. Mailliet Gabriel,
entrepreneur, pour la fourniture de matériaux nécessaires
à l'entretien des chemins de lavoirs urbains, laquelle
s'élève à 2000 francs.

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte
la dite soumission attendu que le prix demandé
n'est pas exagéré.

Cimetière St. Pierre de Royé
- Agrandissement -
6.

Monsieur le Président dépose sur le
bureau le projet d'agrandissement du cimetière
St. Pierre dressé par Mr. Blopard et donne lecture
à l'assemblée des lettres des propriétaires de terrains
nécessaires à cet agrandissement :

Mr. Gar. Mailliet Gabriel, demeurant à
Royon, consent à céder son terrain à raison de
1.50 le m².

Mr. Joseph Déjari demeurant à Tantes,
consent à céder le terrain nécessaire à l'agrandisse-
ment à raison de 5.20 le m², mais céderait la
totalité de sa parcelle dont la contenance est de
3400 m au prix de 2.20 le m².

La famille Laucelot Chousson, demande
10⁺ le m².

Le Conseil municipal après en avoir délibéré
Vote le projet d'agrandissement du
Cimetière St. Pierre de Royé suivant le plan
dressé par Mr. le voyer communal, & décide de
le mettre à exécution après accomplissement
des formalités exigées par les lois & décrets;

Ce qui concerne l'acquisition des terrains,
le Conseil accepte le prix ^{fixé à 1.50} de ^{du mètre que terrain de} 1.50 le m² offert
par Mr. Gar. Mailliet.

Les prix de 5.20 demandés par Mr. Déjari
& 10⁺ demandés par la famille Laucelot -

Johnson étant exagéré, le conseil ne peut les accepter.

L'assemblée autorise M^r le Maire à offrir 2.²⁰ à M^r Déjeu et 3.⁵⁰ à la famille Lancelot Johnson ; en cas de refus il y sera procédé par voie d'expropriation. En conséquence, le Conseil a vu de réserver l'expropriation, désignée M^r Loret expert à l'usage pour de mettre en rapport avec ces propriétaires en vue d'une entente amiable.

Allée de la Gabarrière
Voie en adjudication
.7.

Toutes les formalités ayant été remplies pour la vente des arbres de l'allée de la Gabarrière, le Conseil fixe l'adjudication au dimanche 19 octobre.

St^e La Loire Fluviale.
Remblais.
Avis du Conseil
.8.

Monsieur le Maire communique au Conseil la demande de la Société "La Loire Fluviale", Société de Transports & de remorquages sur la Loire, tendant à obtenir l'autorisation de remblayer à une cote supérieure à la crue de 1911, son chantier situé à la Haute-Fe en bordure du bras de Firmil.

Le Conseil après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande précitée.

Abattoir intersom^{al}
Constitution du syndicat
Autorisation
.9.

Monsieur le Maire communique au Conseil l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 10 septembre 1919, autorisant la création d'un syndicat pour l'exploitation d'un abattoir intercommunal entre les communes de Nantes & de Rezé.

Dac de Grentemault
à Chantenay.
.10.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée d'une lettre de Monsieur le Préfet en date du 4 septembre courant relative au passage de Grentemault à Chantenay, comme suite à la délibération du conseil municipal du 20 juillet dernier et à la pétition des habitants de Rezé, Bouguenais & Nantes. La C^{ie} des Messageries de l'Ouest consultée par le service des Ponts & Chaussées a fait connaître qu'elle examinera la possibilité

de réduire les tarifs dès que les frais d'exploitation & l'importance du trafic permettront cette réduction.

Par ailleurs le Conseil général a demandé que le service des Ponts. et. chaussées étudie un projet consistant dans l'établissement d'un bac public dans cette région du fleuve. L'exploitation serait concédée par le Département, les tarifs pourraient en être fixés par l'Administration, le concessionnaire entendu, compte tenu de ses dépenses de premier établissement, de ses frais d'exploitation, & de son bénéfice.

Fête de la Reconnaissance
Nationale
Du 3 août 1919.

11.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que les frais de la Fête de la Reconnaissance Nationale se sont élevés à 444^{fr. 80}; que le crédit inscrit à l'article 90 du budget primitif "Autres fêtes publiques" est insuffisant; que d'autre part il y a lieu d'allouer une subvention de 100^{fr.} au Sport Nautique de l'Ouest et une subvention de 50^{fr.} au comité des fêtes de Breteuil à l'occasion de la Ligue maritime; qu'il y a également lieu de prévoir des frais de décoration & de paravement du quai de Breteuil; qu'un ^{nouveau} crédit de 600 francs est absolument indispensable pour le règlement de toutes ces dépenses.

Après en avoir délibéré le Conseil augmente de 600^{fr.} le crédit inscrit à l'article 90 "Autres fêtes publiques", laquelle somme sera prélevée sur les ressources disponibles de la commune. Il prie ensuite Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération.

Service d'eau à P. Rousseau

12.

Le Conseil charge M^r le Maire de reprendre les pourparlers avec la ville de Nantes en vue du prolongement de la canalisation d'eau potable dans les rues Thiers & Sadi-Carnot, com-

mément à l'accord intervenu entre les Communes de Vantes & Préfè à la date du 31 Mars 1914,

Les travaux avaient été ajournés par suite de la guerre et les difficultés de se procurer, matériaux, suzans etc . . .

Bureau de poste
de
Pont-Rousseau
. 13.

(voir de libération détaillée
au N° 19)

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal demande qu'il soit procédé de suite à la nomination d'un cinquième facteur à Pont-Rousseau, pour assurer la distribution du courrier surchargé par suite de la fermeture des bureaux le dimanche.

Le Conseil demande en outre, qu'exceptionnellement le samedi soir le bureau de Poste de Pont-Rousseau reste ouvert jusqu'à 7 heures du soir pour permettre aux nombreux commerçants de la localité de prendre la correspondance qu'ils recevraient le dimanche matin.

Boîte aux lettres
de
Ertemenuilt
. 14.

Monsieur le Maire communique au Conseil un rapport de l'administration des Postes & Télégraphes, relatif au déplacement de la boîte aux lettres située devant l'ancien bureau auxiliaire de Ertemenuilt.

Après en avoir délibéré le conseil ne voit pas l'utilité de déplacer cette boîte qui se trouve au milieu du quai & près des rues centrales de Ertemenuilt, et à proximité des débarcadères des bateaux faisant le service des voyageurs de Ertemenuilt à Chantenay & Vantes.

Bois de chauffage
- achat -
. 15.

Le Conseil abandonne l'idée d'acheter un stock de bois de chauffage situé près la gare de Savennas, en raison des difficultés de main d'œuvre et de transports, s'agissant de 521 mc et des prix de 10.400 francs.

Sapeurs pompiers
Habillage
. 16.

Les offres de la maison Chalet paraissant les plus avantageuses, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à traiter avec cette maison pour l'habillement.

ment des hommes de la subdivision des Sapeurs
pompiers.

Ravitaillement.

Viande de boucherie

.17.

La commission de ravitaillement dont font
partie M. M. Fouquet, Sauvette, Têlasque,
Curbel & Rousseau se réunira prochainement
avec M. M. Aubert & Patet délégués de la
Boucherie pour tâcher d'amener une baisse sur
le prix de la viande

St^e d'Electricité -

Cahier des charges.

Avenant?

.18.

Monsieur le Maire soumet au Conseil un
projet d'avenant à la convention intervenue entre
la commune de Repé et la Société d'Éclairage
et de force par l'électricité, en date du 4 août 1919.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré
accepte le dit avenant et prie Monsieur le Préfet
devant lui bien prescrire l'enquête nécessaire.

Bureau de Poste

de
Pont-Rousseau

.19.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil
la décision prise par l'autorité supérieure relative-
ment à la fermeture du Bureau de Poste de Pont-
Rousseau aux opérations postales du dimanche.

Que cette mesure aura pour conséquence d'aug-
menter considérablement la distribution du courrier
le lundi, et le nombre des facteurs étant insuffi-
sant pour desservir une commune très étendue,
dont la population atteint 10.000 habitants, il
en résultera un retard très préjudiciable au
public.

Le Conseil municipal après en avoir dé-
libéré.

1^o demande à M^r le D^e des P & B de la
Loire Supérieure d'installer immédiatement
un 5^{ième} facteur à Pont-Rousseau, conformé-
ment à la promesse qui a été faite à la commune

2^o Demande que le Bureau de Poste de
Pont-Rousseau ne soit fermé le samedi qu'à
14 heures et demie, afin de permettre aux commerçants
& industriels de retirer leur courrier qui n'est très

qui à 11 heures 1/2

3^e Le Conseil demande que l'employé qui assure-
ra le service télégraphique & téléphonique de 8 heures à
11 heures le dimanche soit autorisé à remettre le courrier
aux commerçants & industriels abonnés à une boîte de
commerce.

4^e Que la distribution du soir qui ne se fait
qu'aux environs de la poste soit étendue le samedi
dans un périmètre plus important et devant comprendre
les rues :

Alsac. Lorraine ;

Félix-Fauré ;

Industrie, jusqu'au N° 44 ;

rue de la Fonderie ;

Chin, dit du Pont { entre le N° 44 de la rue de l'Industrie,
et la rue de la Fonderie ;

rue du Puits Baron, jusqu'à la rue Julien Dumillard ;

rue Sadi Carnot, jusqu'à la place St. Paul ;

rue Ehiert, côté gauche jusqu'à la rue Dupret ;

rue Ehiert, côté droit jusqu'au N° 70 ;

rue Dupret ;

rue de la Gare, jusqu'au pont du Port au 136 ;

Le Conseil fait observer que des lettres expédiées
le vendredi ne seraient remises que le lundi. —
Par exemple un avis de faire-part de décès mis
à la poste à Nantes le samedi matin, et les funé-
railles devant avoir lieu le dimanche dans l'après-
midi, ne pourrait être distribué que le lundi
matin après la cérémonie "

Fait & délibéré en faveur même & au sus dits.

J. Garçon

A. Velasquez

M. Pottier

A. Aubin

Jouy

H. Siguet

H. Rouffau Dupont

Jouy

Jouy

Ca. Gaudes